



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1041

Programmation PEdT 2021-2022 Temps scolaire, périscolaire et dispositifs CEL /CLAS/
REAAP : attribution de subventions en soutien aux projets des coopératives scolaires et
associations et reports d'utilisation des subventions PIL, LAP et séjours -découvertes

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI,
Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS,
Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme
ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS
BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC,
Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M.
BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD,
Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M.
GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY,
Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M.
BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme
GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme
FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1041 - PROGRAMMATION PEDT 2021-2022 TEMPS SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET DISPOSITIFS CEL /CLAS/ REAAP : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN SOUTIEN AUX PROJETS DES COOPERATIVES SCOLAIRES ET ASSOCIATIONS ET REPORTS D'UTILISATION DES SUBVENTIONS PIL, LAP ET SEJOURS -DECOUVERTES (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre, du Projet éducatif de territoire, la Ville de Lyon consacre des moyens humains et financiers pour organiser, coordonner, soutenir de nombreuses actions. Cela se concrétise notamment par des programmations financières annuelles.

Les programmations 2021-2022 relatives aux temps scolaire et périscolaire qui font l'objet de la présente délibération s'inscrivent dans une période charnière alors que la réécriture du Projet éducatif pour la période 2021-2024 est en cours dans le cadre d'une large concertation. Ces programmations intègrent les orientations politiques du plan de mandat 2021-2026, voté par le conseil municipal des 25 et 26 mars 2021, qui fait de l'éducation une priorité, en prenant en compte les défis d'aujourd'hui et de demain : permettre aux enfants de comprendre les enjeux environnementaux et sociaux de la transition écologique, agir pour créer les conditions de leur épanouissement et de leur bonne santé, leur apprendre à s'ouvrir aux autres, à devenir des citoyens responsables et engagés, tout en œuvrant à la réduction des inégalités.

La présente délibération propose l'ensemble des nouvelles attributions pour l'année scolaire 2021-2022 et précise les ajustements liés aux conséquences de la crise sanitaire.

I- Temps scolaire 2021/2022 :

Prolongation de la durée d'utilisation sur l'année scolaire 2021-2022 de subventions accordées aux coopératives scolaires et associations en 2020-2021

Dans le contexte de crise sanitaire et du fait de mesures restrictives imposées par l'Education nationale début 2021 qui n'autorisaient pas les séjours avec nuitées et les brassages d'élèves de différentes classes, de nombreux projets des coopératives scolaires, dits Séjours libres/Classes découvertes ou des Projets d'initiatives locales (PIL) et Lieux accueil parents (LAP) n'ont pu être réalisés sur l'année scolaire 2020-2021.

Ces projets portés par les coopératives scolaires et associations d'éducation populaire sont soutenus financièrement par la Ville de Lyon. Afin de permettre aux coopératives scolaires et associations de retrouver leur dynamique et de poursuivre leurs projets, il a été acté la possibilité de prolonger l'utilisation des subventions concernant des actions initialement prévues entre septembre 2020 et juillet 2021 pour une réalisation sur l'année scolaire 2021/2022, pour un montant total de 220 380 €

En annexe le tableau n°1 : détaillant la prolongation d'utilisation des subventions par les Coopératives scolaires des subventions des Projets d'initiatives locales (PIL) et Lieux accueil parents (LAP) 2020-2021 sur l'année 2021-2022, soit un montant de 34 759 €

En annexe le tableau n°2 : détaillant la prolongation d'utilisation des subventions par les Coopératives scolaires des subventions concernant les séjours libres/classes découvertes 2020-2021 sur l'année 2021-2022, soit un montant de 180 359 €

En annexe le tableau n°3 : détaillant la prolongation d'utilisation des subventions par les Coopératives scolaires des subventions sur les temps périscolaires et les actions inscrites au CEL / REAAP, soit un montant total de 5 262 €

Les attributions de la programmation temps scolaire 2021-2022

Attributions des subventions aux dispositifs partenariaux venant en soutien aux projets des écoles sur l'ensemble du territoire :

- 4 classes « Graines de lecteur » associées à 4 classes de 6^{ème} travailleront sur un projet d'écriture en lien avec un écrivain « jeunesse » dans le cadre des Assises Internationales du Roman et en partenariat avec la Villa Gillet. Montant global : 2 000 €;
- 10 classes ayant accès à un mur d'escalade pour la pratique sur le temps scolaire – un partenariat avec la Coopérative Scolaire de l'école élémentaire Marc Bloch pour un montant cette année de 1 440 €;
- Le festival « Quai du Polar » est organisé chaque année par l'association AFEV. Un projet est proposé en lien avec le projet « Ambassadeurs du livre » de la même association afin de permettre aux enfants de participer à ce festival en remettant « le prix polar jeunesse ». Les élèves de CM1/CM2 des 8 classes participantes devront élire leur polar préféré parmi une sélection d'ouvrages proposés ;
- 1 classe culture citoyenne – Reconduction de l'expérimentation menée par l'association des « Francas du Rhône » en partenariat avec plusieurs institutions culturelles lyonnaises (Service archéologie, Maison de la danse, Musée des beaux-arts / musée Gallo-romain, bibliothèque, TNG, MAC). Montant total : 4 000 €;
- un soutien exceptionnel à 1 classe orchestre animée par l'Ecole de musique de Saint Rambert à hauteur de 6 500 €;
- Le soutien à la pratique éducative et sportive proposée par l'USEP de Lyon à hauteur de 10 000 €:
L'USEP, deuxième fédération sportive scolaire de France, est un mouvement d'éducation populaire fondé sur les valeurs de l'école républicaine. La Ville de Lyon souhaite apporter son soutien financier à l'USEP Lyon à hauteur de 5 000 € pour la mise en place sur le temps scolaire d'actions qui concourent à la construction du citoyen de demain en développant la culture associative, la culture de la santé par le sport, le devoir de mémoire et la culture du patrimoine local, le savoir rouler à travers notamment l'organisation des rencontres USEP.
Cet encouragement à la pratique sportive se traduit également dans le cadre de la programmation PEdT par une prise en charge partielle forfaitaire du coût de l'adhésion à l'USEP pour les écoles des quartiers prioritaires et/ou au sein desquelles la proportion d'enfants dont le quotient familial municipal (QFM)

QFM1+QFM2 (soit des revenus fiscaux par parts de moins de 800 € mensuels) est supérieure à la moyenne lyonnaise (soit 50 %). Ce soutien pour 40 classes s'élève à 5 000 €;

- 6 classes « Chantiers de la création » vont travailler en partenariat avec le Conservatoire de Lyon et l'Orchestre National de Lyon. Ces chantiers sont financés pour un montant total de 3 600 € et sont accompagnés de 315 h d'intervenants musiciens du Conservatoire de Lyon ;
- 9 classes ayant accès à des visites de l'Hôtel de Ville animées par la Fédération des œuvres laïques et Chic de l'Archi pour un soutien à hauteur de 3 500 €;
- 2 classes s'engageant autour d'un projet participatif proposé par Entreprendre pour apprendre Auvergne Rhône-Alpes (EPA AURA), soutenu à hauteur de 2 000 €;
- 34 950 € viennent en soutien à la Péniche du Val de Rhône et permettent la réalisation de : 9 séjours Péniche pour 16 classes pour des durées de 2 ou 3 jours sur (52 enfants de cycle 3 par séjour) pour un montant de 33 000 € et 520 € de vacances ; 2 classes « Eau » sont soutenues pour 1 950 € et proposées en jumelage avec d'autres classes de communes du Rhône, cofinancées par la Compagnie Nationale du Rhône ;

À noter que pour les séjours impliquant des nuitées, une indemnité est accordée aux enseignants et versée sous forme de vacances à hauteur de 20 € par jour (du jour de l'arrivée au lieu de séjour de la classe au jour précédant celui du départ de ce lieu).

En annexe les tableaux n° 4 et 5 :

- tableau n° 4 : détaillant les vacances attribuées pour un montant de 520 € pour les classes péniches ;
- tableau n° 5 : détaillant la répartition des 70 990 € de subventions attribuées à chacun des partenaires en soutien aux projets des écoles sur l'ensemble du territoire.

Attributions des subventions en soutien aux projets des coopératives scolaires : Projets d'initiatives locales (PIL) et actions de coéducation (LAP)

Les Projets d'initiatives locales (PIL) permettent la mise œuvre d'actions/de projets basés sur les priorités du PEdT : l'accompagnement de la transition écologique par l'éco-citoyenneté, la promotion des enjeux démocratiques et républicains ainsi que la lutte contre toutes les discriminations, la prévention du décrochage scolaire au sein d'une école inclusive, et l'alliance éducative.

La Ville de Lyon apporte un soutien financier à ces projets. Pour une deuxième année, il a été décidé de doubler l'enveloppe dédiée, soit 200 000 euros, avec l'objectif de favoriser des initiatives autour des thématiques prioritaires identifiées :

- l'éco-citoyenneté : éco-responsabilité, lien avec la nature, vie de l'école et lien avec son quartier, découverte de la ville, mobilité ;

- le vivre ensemble/ faire-ensemble : l'éducation à la citoyenneté et la participation des enfants au collectif et lutte contre toutes les discriminations, le respect de l'autre, l'estime de soi, l'ouverture sur le monde, accès à la culture ;
- l'école inclusive : prévenir le décrochage scolaire, mieux accueillir et comprendre l'école, favoriser les transitions (entrée en maternelle, passage en élémentaire, vers le collège).

Les tableaux n° 6, 7, 8 en annexe détaillent les propositions d'attributions établies en concertation avec l'Éducation nationale pour un montant de 192 472 € de subventions pour ces Projets d'initiatives locales (PIL), qui sont soumises au vote du Conseil municipal :

- attributions des subventions concernant les Projets d'Initiative locale (PIL) : éco-citoyenneté pour un montant de 71 774 €(tableau annexe n° 6) ;
- attributions des subventions concernant les Projets d'Initiative locale (PIL) : une école inclusive pour un montant de 21 712 €(tableau annexe n° 7) ;
- attributions des subventions concernant les Projets d'initiative locale (PIL) : vivre ensemble/faire ensemble pour un montant de 98 986 €(tableau annexe n° 8).

L'enjeu de la coéducation et en particulier la place des parents dans le parcours éducatif de leur enfant est une préoccupation majeure. La situation sanitaire a mis en évidence les inégalités et le besoin d'accompagnement de certains parents, et la nécessité de renforcer le lien avec les acteurs de la communauté éducative.

C'est pourquoi, la Ville de Lyon souhaite poursuivre son soutien financier à des espaces de coéducation en s'appuyant notamment sur ses Lieux accueil parents (LAP).

Le tableau n° 9 en annexe détaille les propositions de soutien des projets Lieux d'accueil parents (LAP) réparties de la façon suivante, 86 300 € de subventions et 29 700 € de vacations.

Prolongation de la convention-cadre entre la Ville de Lyon et le réseau Canopé

Par délibération n°2020/322 du 19 novembre 2020, le Conseil municipal a approuvé la convention-cadre avec le réseau Canopé. Il a été à cette occasion accordé 10 000 € de subvention. Puis, une nouvelle subvention de 10 000 € a été approuvée par délibération n° 2021/587 des 25 et 26 mars 2021.

Afin de favoriser le droit à l'éducation pour chacun et pour tous, en intervenant dans le domaine scolaire et périscolaire, la Ville de Lyon souhaite poursuivre les actions communes avec le réseau Canopé.

En accord entre le réseau Canopé et la Ville de Lyon, il est proposé de prolonger la durée de la convention-cadre jusqu'au 31 décembre 2021 par voie d'avenant. Cette prolongation se fait sans versement de subvention.

II- Temps périscolaire

La Ville de Lyon et ses partenaires associatifs, assurent la gestion des accueils de loisirs périscolaires proposés le midi sur le temps de pause méridienne, le soir après la classe jusqu'à 18h30 ainsi que les mercredis matins.

Soumis à la réglementation fixée par le ministère en charge de la jeunesse et des sports, ces temps d'accueils de loisirs constituent de véritables temps éducatifs et d'apprentissage, complémentaires aux temps scolaires.

La programmation dédiée aux temps périscolaires permet :

- d'enrichir le projet pédagogique de chaque accueil de loisirs sur les différents temps périscolaires (pause méridienne, le soir après la classe et le mercredi matin) autour de l'environnement, de la culture, du sport, du vivre ensemble, de la citoyenneté, des sciences ou du numérique ;
- de financer des accompagnements spécifiques dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité (cofinancements CAF et PRE) proposés par les associations sur les territoires ;
- de développer le soir après la classe des ateliers éducatifs socioculturels en direction d'un public collégien sur les quartiers prioritaires (cofinancement DDETS ex-DRDJSCS) ;
- de soutenir des actions d'aide à la parentalité (cofinancement CAF) pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif par l'échange, l'entraide et la solidarité entre parents.

Les accueils de loisirs périscolaires

Dans le cadre de ces accueils de loisirs périscolaires, la Ville renforce les contenus éducatifs des activités proposées en mettant à disposition des Accueils de loisirs municipaux et associatifs des animations organisées autour de plusieurs thématiques.

Cette année, la Ville de Lyon souhaite notamment tisser un partenariat avec :

- la Maison de l'environnement qui réunit les associations développant des actions accompagnant la transition écologique afin de proposer des interventions autour de l'environnement et de la découverte de la biodiversité. Un financement de 21 000 €y sera consacré ;
- le CFPH Ecully (la ferme de l'Abbé Rozier) qui proposera d'appréhender le monde du vivant et la biodiversité. Un financement de 6 000 €y sera consacré ;
- L'UNICEF pour des interventions autour des Droits de l'Enfant dans le cadre des engagements forts pris à l'occasion du renouvellement de la labellisation de Ville amie des enfants. Un financement de 3500 €y sera consacré ;
- L'association AIME en partenariat avec les Francas sur Rhône pour l'organisation des forums enfants citoyens. Un financement de 8500 €y sera consacré ;
- L'association Coup de Pouce Relais pour le déploiement sur 8 nouveaux sites du projet Ludimalle qui permet d'aborder le respect des autres et le vivre ensemble. Un financement de 36 500 €y sera consacré ;
- L'association Poursuivre qui accompagnera la transition élémentaire-collège avec des actions sur le temps périscolaire menées auprès d'enfants de cycle 3 présentant des signes de fragilité. Un financement de 4000 €y sera consacré ;
- L'association Fréquence Ecoles qui proposera de cette année le déploiement d'animations autour des usages d'un numérique responsable. Un financement de 8330 €y sera consacré.

La Ville s'appuie par ailleurs de l'appui méthodologique de plusieurs partenaires (Francas du Rhône 15 000 €, Play International 9 625 €) pour venir accompagner les équipes éducatives sur les objectifs pédagogiques majeurs que sont :

- encourager la participation des enfants, favoriser leur expression et développer leur esprit critique ;
- travailler avec les parents en les associant pleinement au projet pédagogique mis en œuvre pour leurs enfants.

Le tableau n° 10 en annexe détaille les attributions des subventions concernant les accueils de loisirs périscolaires sur l'ensemble du territoire, pour un montant total de 148 455 €

Les actions d'accompagnement à la scolarité du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), les actions socio-éducatives du Contrat éducatif local (CEL) et celles de soutien à la parentalité du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

Les actions socio-éducatives (CEL), d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et de soutien à la parentalité (REAAP) sont organisées par les acteurs associatifs dans le cadre des partenariats avec les écoles et les collèges sur le temps périscolaire du soir.

Dans ce cadre, la Ville et ses partenaires - CAF, Préfecture, PRE- cofinancent les actions et projets suivants :

- 61 actions d'accompagnement à la scolarité (CLAS) seront mises en place, en accord avec les parents, pour des enfants de 6 à 16 ans pour lesquels un besoin d'accompagnement spécifique a été identifié ;
- 17 actions socio-éducatives (CEL) offriront sur le temps périscolaire du soir des ateliers culturels, artistiques ou scientifiques aux enfants des collèges ;
- 16 actions d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) permettront de renforcer le lien des parents avec le système éducatif.

Soulignons que le versement global de la Ville, pour un montant de 196 568 € inclut la prise en charge des actions financées par la DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités) d'un montant de 23 400 € en contrepartie du versement de la recette correspondante (173 168 €Ville + 23 400 €DDETS).

Le tableau n° 11 en annexe détaille les attributions des subventions concernant les actions d'accompagnement à la scolarité du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), les actions socio-éducatives du Contrat éducatif local (CEL) et celles du soutien à la parentalité du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), pour un montant de 196 568 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Projet éducatif de territoire de la Ville de Lyon ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- La prolongation de durée d'utilisation sur l'année scolaire 2021-2022 des subventions accordées aux coopératives scolaires et aux associations en 2020-2021 dans le tableau n° 1, 2 et 3 (en annexe) est approuvée.
- 2- Les subventions aux différents organismes qui sont détaillées dans le tableau n° 5 de l'annexe sur l'ensemble des actions temps scolaire concernant les dispositifs d'éducation artistique, culturelle et sportive (70 990 €) sont approuvées. Elles seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :
 - 34 950 € sur la ligne de crédit 44441 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 65748 - fonction 284 ;
 - 32 440 € sur la ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 65748 - fonction 213 ;
 - 3 600 € (Conservatoire de Lyon) sur la ligne de crédit n° 52506 Programme PROJEDU - opération TEMPSCOL - nature 657381.
- 3- Les subventions aux différents organismes qui sont détaillées dans les tableaux n° 6, 7, 8 (en annexe) concernant les Projets d'initiatives locales (PIL) pour un montant de 192 472 € et 86 300 € pour les Lieux accueil parents (LAP), tableau n° 9, sont approuvées. Elles seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 65748 - fonction 213.
- 4- Les subventions aux différents organismes qui sont détaillées dans le tableau n° 10 (en annexe), sur l'ensemble des actions temps périscolaire, concernant les animations partenariales au sein des accueils de loisirs périscolaires, les Droits de l'enfant pour montant total de 148 455 € sont approuvées. Elles seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :
 - 130 455 € pour les actions temps périscolaire, sur la ligne de crédit 44436, programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 65748 - fonction 213 ;
 - 12 000 € pour les actions Droits de l'enfant, sur la ligne 111029 - programme PROJEDU - opération REDUCAT - nature 65748- fonction 201 ;
 - 6 000 € pour le CFPH d'Ecully (Centre de Formation et de Promotion Horticole) sur la ligne de crédit 52507 - programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 657381 - fonction 213.
- 5- Les subventions aux différents organismes qui sont détaillées dans le tableau n°11 (en annexe), concernant les dispositifs CEL/CLAS/REAAP pour montant total de 196 568 € [Ville de Lyon 173 168 € + DDETS 23 400 €], sont approuvées. Elles seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :
 - 195 330 € (VILLE DE LYON 173 168 € + DDETS 23 400 €), sur la ligne de crédit 44436 - programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 65748 - fonction 213 ;
 - 1 238 € pour le Collège Victor Grignard, sur la ligne de crédit 52507 - programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 657381 - fonction 213.

La recette correspondante liée au remboursement de la DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités) d'un montant de 23 400€ sera imputée au programme PROJEDU - opération TEMPERI - ligne de crédit 44437 - nature 74718 - fonction 213.

- 6- Les vacances à verser sur le temps scolaire d'un montant de 29 700 € pour les LAP et actions de coéducation (en annexe tableau n° 9) et 520 € pour les séjours péniches (en annexe tableau n° 4) seront imputées au chapitre 012 - programme PROJEDU - opération VACATPEL
- 7- L'avenant de prolongation à la convention liant la Ville de Lyon et le Réseau CANOPE est approuvé. M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant et tout document y afférent.
- 8- Il sera procédé auprès des organismes, à la demande de restitution des subventions en tout ou partie, en cas d'annulation des projets, ainsi qu'à la demande de restitution des reliquats non dépensés des subventions.
Les subventions étant attribuées pour des projets déterminées, les organismes devront produire un compte rendu financier qui atteste des charges et produits affectés à la réalisation du projet subventionné (accompagné le cas échéant des copies de factures).
Dans le cadre de l'année budgétaire 2021, les demandes de restitutions se feront par annulation totales ou partielles des mandats.
Dans le cadre d'années budgétaires postérieures, les annulations totales ou partielles seront traitées par l'émission de titres sur la nature 773.
- 9- La convention-cadre liant la Ville de Lyon et l'association Les Péniches Val Du Rhône est approuvée. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET